

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-09-062

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 20
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 6
Nombre de pouvoir(s) : 6

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 11 septembre 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Christiane CLUZEL, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Serge TRIOULEYRE, Marc COMBETTE, Henri CELLIER, Arnaud DE MAZENOD, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Serge TRIOULEYRE pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Marc COMBETTE pouvoir à Claude TOUILLOUX, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Florence CHEUCLE pouvoir à Anabel FOURNIER FAURE, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Marie-Pierre SEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : TABLEAU DU PERSONNEL - MODIFICATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20250918-2025-09-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025
Publication : 25/09/2025

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin d'adapter les moyens humains à l'évolution des besoins des services, il est proposé de créer le poste suivant :

Création de poste au 01/10/2025	Catégorie	Quotité hebdomadaire TNC : temps non complet TC : temps complet	Service
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	TNC (28h)	POLE ENFANCE JEUNESSE

Suite au recrutement d'un nouvel agent pour remplacer celui en partance, il est proposé de créer le poste ci-dessous :

Création de poste au 01/10/2025	Catégorie	Quotité hebdomadaire TNC : temps non complet TC : temps complet	Service
GARDIEN BRIGADIER	C	TC	POLICE MUNICIPALE

Dans le cadre des promotions internes de l'année 2025, il est proposé à l'assemblée de créer, au 1^{er} janvier 2026, les postes suivants :

Création de poste au 01/01/2026	Catégorie	Quotité hebdomadaire TNC : temps non complet TC : temps complet	Service
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	TC	POLICE MUNICIPALE
REDACTEUR TERRITORIAL	B	TC	ADMINISTRATIF
AGENT DE MAITRISE	C	TNC (24h15)	POLE ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide de :

- Créer les postes cités ci-dessus
- Autoriser le maire ou son représentant de mettre à jour le tableau des emplois communaux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 22 SEPTEMBRE 2025

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Marie-Pierre SEON

